

I. Les démarches administratives

1- Elèves en situation de handicap

Pour tous les élèves, en situation de handicap, scolarisés dans des structures spécialisées [ULIS (école, collège ou lycée) et en IME], l'orientation doit être stipulée sur une notification délivrée par la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

Pour les élèves en IME ou ULIS Lycée

- Notification MDPH
- Projet personnalisé
- Stage
- Avis favorable de l'établissement « employeur »

Pour des élèves ULIS Collège qui veulent s'orienter en ULIS Lycée

- Notification MDPH
- ♣ Procédure d'affectation multicritères (fiche PAM) + dossier médical

2- Elèves dans la difficulté scolaire.

Pour une orientation en lycée professionnelle

- Projet personnalisé
- Procédure d'affection multicritères (fiche PAM)
- ♣ Dossier de candidature/d'inscription

Pour une orientation en CFA

- ♣ Recherche d'un employeur
- ♣ Inscription CFA + signature contrat

Pour une orientation en CFAS

- ♣ Notification MPDH : reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)
- ♣ Recherche d'un employeur
- ♣ Inscription CFA + signature contrat

Pour orientation vers structure spécialisée pour les personnes en situation de handicap »

Notification MDPH

II. Les partenaires / organismes ressources

Ces partenaires ou organismes peuvent proposer un accompagnement ou apporter des informations auprès de familles ou professionnels dans le cadre de questionnements sur une orientation.

- ♣ Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale et équipe Adaptation Scolaire et Scolarisation des élèves Handicapés
- Maison Départementale des Personnes Handicapées / Commission Départementale d'Orientation vers les Enseignements Adaptés
 - Enseignant référent
 - ♣ Psychologue scolaire / Conseiller d'Orientation Psychologue
 - Assistante sociale
 - Professeur Principal
 - ♣ Familles et représentants légaux

- Médecin psychiatre, médecin scolaire
- Equipe pluridisciplinaire ou collègues des autres structures
- ♣ Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile
- Centre d'Informations et d'Orientation

III. Difficultés et solutions pour la construction d'une orientation.

- Réticence des familles
- ♣ Inadéquation entre les représentations, envies de l'élève et/ou de sa famille par rapport aux compétences/capacités du jeune
- ♣ Problème de la distance de certaines formations accessibles du point de vue « cognitif »
- > Proposer un accompagnement des familles dans la découverte des structures par des professionnels.
- > Prévoir des rencontres avec les « employeurs » afin de connaître leurs attentes / les besoins du terrain (ex : polyvalence du salarié)
- Manque de places, de structures
 - > Etablir des contacts avec des structures hors département
- ♣ Troubles associés pénalisant l'orientation.
- Maintenir le suivi thérapeutique/éducatif du jeune afin de favoriser son intégration sociale et professionnelle.
 - > Mettre en place le parcours AVENIR
- Difficulté d'obtention de certificats médicaux
- ♣ Relations entre partenaires et familles
- > Maintenir la communication entre les différents acteurs de l'orientation afin de finaliser la construction du parcours social et professionnel du jeune concerné.